



ASSEMBLÉE DE PROVINCE

BUREAU

N° 268-2020/BAPS/DES

AMPLIATIONS

Commissaire déléguée	1
Trésorier	2
DFI	1
DES	1
UNC	1
JONC	1
Archives NC	1

DÉLIBÉRATION

fixant le nombre de prix d'encouragement à la recherche pouvant être attribués au titre de l'année 2020 année universitaire 2020-2021 (Hors Nouvelle-Calédonie) ou en 2021 (Nouvelle-Calédonie)

LE BUREAU DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération modifiée n° 44-98/APS du 18 novembre 1998 portant création d'un prix de la province Sud d'encouragement à la recherche ;

Vu la délibération n° 75-2019/APS du 19 décembre 2019 relative au budget primitif pour l'exercice 2020 ;

Vu le rapport n° 10976-2020/1-ACTS/DES du 24 mars 2020,

A ADOPTÉ EN SA SÉANCE PUBLIQUE DU - 2 JUIN 2020 , LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE 1 : Conformément à l'article 1 de la délibération modifiée du 18 novembre 1998 susvisée, est prévu, au titre de l'année 2020, soit pour l'année universitaire 2020-2021 (hors Nouvelle-Calédonie) ou en 2021 (Nouvelle-Calédonie), l'attribution d'un prix de la province Sud d'encouragement à la recherche.

ARTICLE 2 : La présente délibération sera transmise à Madame la commissaire déléguée de la République et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

~~Le deuxième Vice-Président~~



~~Le premier Vice-Président~~

